



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2025

Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de Mme la Présidente envoyée en date du 24 novembre 2025.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann GALUT, Maire
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORAISIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- Mme Colette PUYNEGE, présidente
- M. Dominique DELAJOT, vice-président
- Mme Hafida ABIDAR
- Mme Elisabetta BISARO
- Mme Delphine BORDAT
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Fabrice HOEFFELIN

Représentants du Personnel de l'EPCC

- M. Gabriel LEITE
- Mme Sylvie PEREIRA

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges
- Mme Aurélie DIGEON, chargée des affaires culturelles, service coordination ministérielle, représentant Mme Sophie BROCAS, membre de droit, Préfète de la région Centre-Val de Loire
- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre et arts associés de la DRAC Centre-Val de Loire représentant M. Christopher MILES, membre de droit, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture et Mme Christine DIACON, membre de droit, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- M. Guillaume CREPIN, Conseiller Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, membre de droit, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, représentant M. Jacques FLEURY, membre de droit, président du Conseil Départemental du Cher et Mme Elisabeth SANSON, membre de droit, personnalité qualifiée
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, ville de Bourges
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Aurélie DIGEON)
- M. Philippe LE MOING SURZUR, Préfet du Cher (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSANE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Guillaume CREPIN)

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

Représentant de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)

Personnalité qualifiée

- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie Plaveret est désignée comme secrétaire de séance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Délibération n°14/2025

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et aux délégations de service public ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »
- Vu la délibération n°9/2024 concernant le Débat d'orientation budgétaire 2025.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant la délibération n°11/2025 prenant acte du rapport sur les orientations budgétaires et du débat organisé en séance du 15 octobre 2025 ;

Considérant que le vote du budget primitif 2026 aura lieu en février 2026 ;

Considérant que les délais réglementaires imposent un délai maximum de 2 mois entre le DOB et le vote du budget primitif ;

Il est proposé au Conseil d'Administration un nouveau rapport sur les orientations budgétaires 2026.

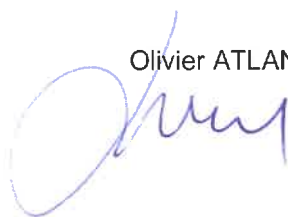
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires et du débat organisé en séance du 10 décembre 2025.

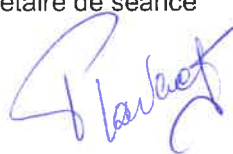
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

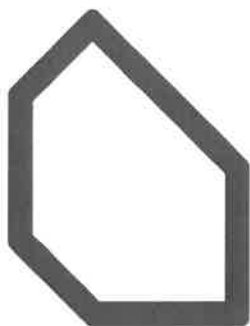
Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle
« Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN



Nathalie PLAVÉRET
Secrétaire de séance





**maison
delaculture**
BOURGES

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT
Subventions de fonctionnement	3 193 552
Autres produits	50 000
Quote-part subvention d'investissement	18 808
Exceptionnel / Divers (mises à disposition)	50 000
TOT PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	3 312 158

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
TOM	900 000
Salaires	1 800 000
Exceptionnel / Divers (mises à disposition)	50 000
Amortissements	70 000
TOT CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 620 000

COMMUNICATION	60 000
---------------	--------

DISPONIBLE POUR ARTISTIQUE	632 158
----------------------------	---------

ARTISTIQUE	CHARGES	SUBV. AFFECTEES / PARTENARIAT	PRODUITS	RESULTAT
<i>Ateliers décors</i>	120 000		120 000	0
<i>Apport en coproduction, résidences et productions déléguées</i>	171 325	97 000		-74 325
<i>Accueil des spectacles co-produits</i>	553 386		189 323	-364 062
Sous-total PROD. ET COPROD.	844 711	97 000	309 323	-438 387
ACCUEIL	553 386		189 323	-364 062
Scènes détournées (*)	51 000	50 000	1 000	0
Cinéma	209 000	85 000	235 000	91 000
Autres	77 802	55 000	2 100	-20 709
ARTISTIQUE	1 735 905	287 000	738 747	-732 158

RES. D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	4 415 905	3 460 552	855 353	-100 000
-----------------------------------	-----------	-----------	---------	----------

RESULTAT REPORTE n-1 (**)				0
---------------------------	--	--	--	---

RESULTATS CUMULES	4 415 905	3 460 552	855 353	-100 000
--------------------------	------------------	------------------	----------------	-----------------

(*) Hors affectation personnel permanent (relation publique et technique)

(**) Résultat d'exploitation affecté à la production et coproduction in Budget supplémentaire

SUBVENTIONS EUROPEENNES		2 025	Débat d'Orientation budgétaire 2026		Variation 2025 - 2026	
	Intitulé	T.T.C.		T.T.C.	en valeur absolue	en %
	Europe Cinéma	13 864		13 864	-	0,0%
	TOTAL DES SUBVENTIONS EUROPEENNES	13 864		13 864	-	0,0%

SUBVENTIONS DE L'ETAT						
	Intitulé	T.T.C.		T.T.C.	en valeur absolue	en %
	Subvention d'équilibre	1 424 550		1 453 550	29 000	2,0%
	Centre National du Cinéma (Art et Essai)	50 662		50 662	-	0,0%
	Centre National du Cinéma (Coordination Ecole et Cinéma)	1 500		1 500	-	0,0%
	Centre National du Cinéma (Coordination Maternelle et Cinéma)	1 500		1 500	-	0,0%
	Service des Publics	30 000		30 000	-	0,0%
	Enseignement Option artistique Théâtre (lycée A. Fournier Bourges)	11 500		11 500	-	0,0%
	Enseignement Option artistique Théâtre (lycée J. Moulin St Amand Montzond)	4 000		4 000	-	0,0%
	Enseignement Option artistique Cinéma (lycée M. de Navarre Bourges)	5 000		5 000	-	0,0%
	Subvention affectée "TREAC"	8 500			- 8 500	-100,0%
	Subvention affectée "Culture et justice"	4 000			- 4 000	-100,0%
	Opération Maternelle et cinéma	5 000		5 000	-	0,0%
	Opération Ecole et cinéma	5 000		5 000	-	0,0%
	TOTAL DES SUBVENTIONS DE L'ETAT	1 559 652		1 588 652	15 500	1,1%

SUBVENTIONS DE LA REGION						
	Intitulé	T.T.C.		T.T.C.	en valeur absolue	en %
	Subvention d'équilibre	247 950		261 000	13 050	5,3%
	Subvention affectée "Aux arts lycéens"	3 500			- 3 500	-100,0%
	Subvention affectée "Dar Dar 15-25" (PCA de 2024)	1 789			- 1 789	-100,0%
	TOTAL DES SUBVENTIONS DE LA REGION	247 950		261 000	13 050	5,3%

SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL						
	Intitulé	T.T.C.		T.T.C.	en valeur absolue	en %
	Subvention d'équilibre	225 000		225 000	-	0,0%
	Subvention affectée Tournée départementale	50 000		50 000	-	0,0%
	Subvention affectée "Cinémotion" (PCA 2024)	1 932		2 400	468	25,0%
	Subvention affectée "Du texte au décor" (PCA de 2024)	1 711		4 488	2 769	161,8%
	Subvention affectée "TREAC"	8 500			- 8 500	-100,0%
	Accessibilité spectacles	5 000		5 000	-	0,0%
	Subvention affectée à l'Aide à la création	0		65 000	65 000	54999900,0%
	TOTAL DES SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	282 131		361 888	59 749	20,5%

SUBVENTIONS DE LA VILLE						
	Intitulé	T.T.C.		T.T.C.	en valeur absolue	en %
	Subvention d'équilibre	1 214 002		1 214 002	-	0,0%
	Subvention affectée à l'Aide à la création	0		32 000	32 000	31999900,0%
	Subvention affectée au Cinéma en plein air	5 000		50 000	5 000	100,0%
	Subvention affectée à l'action culturelle (Avec Vous !)	0		52 000	52 000	11999900,0%
	TOTAL DES SUBVENTIONS DE LA VILLE	1 219 002		1 288 002	49 000	4,0%